



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 06 mai 2022**

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Lory PRIN, Cécile DENISET, Nathalie FORTIN
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Rodolphe CAGNE, Jean-Bertrand
BLANCHON.

Absents excusés : M. Mathieu GELHAYE, pouvoir donné à M. Jean-Paul MARTIN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Modification ordre du jour réunion :

Mr le Maire demande la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Droit de préemption
- Cotisation SDIS : Délibération et convention

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 1^{er} avril 2022.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

DROIT DE PREMPTION :

Il est décidé de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune sur la vente de la maison de M. et Mme Yohann GAND.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

DELIBERATION ET CONVENTION SDIS :

Il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le maire à signer la convention de participation au budget du SDIS avec la Communauté de Communes pour 2021.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

AMENAGEMENT ARRIERE DE LA MAIRIE :

L'architecte a fait des ébauches et des estimations de prix. Une maquette du projet est en cours d'élaboration.

Il est proposé d'organiser une réunion publique le vendredi 20 mai 2022 à 20h30 pour échanger avec les habitants de Quintigny sur ce projet d'aménagement derrière la mairie.

COMPTE-RENDU JOURNEE COMMUNALE :

Le Conseil souhaite remercier chaleureusement les personnes présentes lors de cette matinée qui ont permis de mener à bien quelques travaux pour l'amélioration du village et le bien-être de tous. La date choisie au milieu des vacances scolaires et visiblement un défaut de communication peut expliquer une participation moindre, mais néanmoins de qualité. La matinée s'est terminée par un bon repas à la salle. Rendez vous à tous les habitants l'année prochaine.

Mme Nathalie FORTIN s'excuse et quitte la salle de conseil à 21h20 en raison d'un état grippal.

ELECTIONS LEGISLATIVES :

Elles se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin.

Les tours de garde du bureau de vote sont établis en fonction de la disponibilité de chacun.

DEMANDE DE M. Guillaume PRIN POUR UN TERRAIN COMMUNAL:

Guillaume PRIN demande l'autorisation d'utiliser une partie d'un terrain communal pour stocker des matériaux. Il s'agit d'un terrain situé en direction de Plathenay. Ce terrain a déjà donné lieu à une convention en 2011 avec Mr PELLIGAND mais celui-ci ne s'oppose pas à ce que la partie du terrain qu'il n'occupe pas soit utilisée et entretenue par une autre personne. Afin de respecter la réglementation, le SAUMODUC a été interrogé afin d'obtenir leur accord car la canalisation passe sous ce terrain. En échange, Guillaume PRIN propose de tailler les haies de la commune. Une convention devra être signée.
VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 1

QUESTIONS DIVERSES :

- L'employé communal a démissionné. Un devis sera demandé à l'ESAT de Perrigny.
- Les travaux sur le pont route d'Arlay ont commencé et vont durer environ deux mois.
- Un habitant de la commune a fait parvenir un courrier au conseil en s'interrogeant sur le bien-fondé de l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile.
- Il n'y a toujours pas de réponse concernant le marché de producteurs que la commune souhaite accueillir.
- Toujours pas de réponse non plus au sujet de la subvention pour l'amélioration du système informatique de la commune. Le dossier passera en juin 2022 au conseil régional.
- Une réunion du conseil de l'école primaire de l'Etoile a eu lieu le 12 avril 2022.

La séance est levée à 22h54

Vu pour être affiché le 11 mai 2022, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 11 mai 2022

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Lydia LINARES

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN